

SAINT-SAUD-LACOUSSIÈRE

LETTRE D'INFORMATION n°6

juin 2019

Voici les dernières informations sur les événements survenus depuis la diffusion du dernier bulletin municipal. Le Conseil municipal vous remercie pour l'attention que vous portez tout particulièrement à l'évolution de l'avenir de notre commune.

1.- MAIRIE – HORAIRES

- Lundi et jeudi : 9 h – 12 h 30 ;
- Mardi, mercredi, vendredi : 9 h – 12 h 30 et 13 h 30 – 17 h 30 ;
- Samedi : 9 h – 11 h 30.

N.B. : Depuis le deuxième trimestre Karine Dupinet travaille partiellement au service Urbanisme de la Communauté de communes. En effet, les démarches sur l'urbanisme se complexifient. En conséquence elle est absente de la mairie de St-Saud le lundi et le jeudi, Stéphanie Valade assurant seule la gestion du secrétariat ces jours-là.

2.- L'AGENCE POSTALE

Ce service souhaite rappeler aux divers usagers ses offres disponibles, depuis la vente de timbres, enveloppes simples ou affranchies, les envois de tous types pour toutes les destinations, sans oublier les lettres suivies ou recommandées ou encore les envois en Chronopost. L'Agence postale est aussi un service bancaire au service de tout détenteur d'un compte postal (retrait ou dépôt de numéraire), paiement d'achats par carte ou chèque.

D'autres démarches y sont également réalisables : réexpédition de courrier, changement d'adresse, procuration postale (désignation d'une personne pour retirer courrier recommandé ou colis en votre absence). Enfin, l'achat de recharges pour téléphone portable est également possible, dans la mesure où l'opérateur est la Poste.

3.- BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque, située sous la mairie, entrée côté foyer rural, est ouverte tous les lundis après-midi de 14 h 30 à 17 h. La cotisation annuelle est de 7 € par an et par famille. Elle est alimentée en partie par le bibliobus de la Bibliothèque Départementale de prêt, qui effectue un échange 2 fois par an en mai et en novembre, et par les dons des habitants de la commune. D'autre part, la Communauté de Communes achète une quinzaine de livres par an pour notre bibliothèque.

Depuis la mi-mai, Catherine Gayou, bénévole à la bibliothèque et également adhérente du Club du Temps Libre, propose quelques ouvrages aux membres du club présents le mercredi après-midi au foyer rural. Elle a déjà rencontré un certain succès. Merci Catherine pour cette heureuse initiative.

4.- CABINET MEDICAL

- Le médecin y consulte tous les après-midis de la semaine (du lundi au vendredi) à partir de 15h.
- Michaël CIANNAMEA, ostéopathe à la Coquille, consulte sur rendez-vous le samedi matin - tél. : 05 53 52 06 56 ou 06 70 80 33 20.
- Les infirmières peuvent recevoir au cabinet médical sur rendez-vous : 05 53 56 94 54.

5.- ÉCOLE

Le Président de la République s'est engagé à ce qu'il n'y ait plus de fermeture d'école. Néanmoins, la réflexion sur la mise en place d'un nouveau RPI est en train de se faire. Par ailleurs, cette fin d'année scolaire verra le départ à la retraite de la directrice de notre école, Suzy Lembalais. A ce jour, le nom de son successeur n'est pas encore connu.

(le Maire)

• Quelques informations pour finir l'année et préparer la rentrée prochaine :

28 juin 2019 : soirée portes-ouvertes pour les familles

01 juillet 2019 : sortie de fin d'année au parc du Reynou !

06 juillet 2019 : vacances d'été

02 septembre 2019 : rentrée des classes

• Organisation de la rentrée :

Notre RPI fonctionnera comme suit :

à Saint-Saud :

- remplaçant de Mme Lembalais : classe des TPS/PS/MS et direction

- Mlle Jamet : classe des GS/CP

à Abjat :

- Mme Guillonnet : classe des CM1/CM2 et direction

- Mme Gremeret : classe des CE1/CE2

!! Pour les parents qui ne l'ont pas encore fait, merci de venir rapidement inscrire votre enfant à la mairie.

Je souhaite à toutes et à tous un excellent été avant de commencer une nouvelle année...à

laquelle je ne participerai pas pour cause de retraite !

S. Lembalais

6.- LE TOURISME DANS TOUS SES ETATS

- **label Pavillon Bleu** : attribué en mai dernier, pour la cinquième fois, à notre étang communal. Ce label de qualité environnemental récompense à nouveau la commune pour les efforts qu'elle poursuit de protection et de valorisation du site du grand étang.

Dans ce cadre, une piste va être aménagée cette année depuis le ponton du Ski Club Périgord vert jusqu'au poste de secours afin de sécuriser cette voie d'accès. De nouveaux arbres ont également été plantés près de la plage.

- **arboretum de Montagnac**, la réfection de tout l'affichage des différentes essences a été effectuée en début d'année. Plusieurs groupes scolaires et associatifs sont venus visiter le site en 2019.

- **grand étang** :

. **chiens** : un nouvel arrêté municipal a été pris le 18 juin 2019 portant sur la réglementation appliquée à la plage de l'étang. Son article 9 précise qu'aucun animal domestique ne pourra pénétrer sur l'ensemble de la zone de loisirs (plage, zone de repos, aire de jeux des enfants), même tenu en laisse.

En dehors de cette zone, les chiens sont tolérés. Les contrevenants seront donc désormais amendables.

. **sports de glisse** : Pour 2019, les activités nautiques auront lieu :

uniquement les week-end de juillet : les samedis 6, 13, 20, 27 ; et les dimanches 7, 14, 21, 28.

réserve fortement conseillée. Contact SCPV : 06-73-80-37-23, babyski@orange.fr, page Facebook

«ski club perigord vert», www.skiperigord.fr

. pour la pratique du paddle et du pédalo s'adresser aux gérants du snack «Au petit creux de l'étang».

- **Trou de Philippou** : le début de la mise en valeur du site est en cours.

7.- DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

* **Nos déchets et la redevance incitative** :

Face à l'augmentation des déchets nous devons changer nos gestes du quotidien.

C'est pourquoi la redevance incitative va bientôt se mettre en place sur le territoire de la Dordogne et par conséquent sur la commune, l'occasion pour tous de réduire la quantité de déchets ménagers produits.

Des gestes simples peuvent être adoptés par tous. La consommation locale et directe permet la réduction des déchets et la valorisation du territoire. Il faut également faire attention aux déchets à risques. Il s'agit par exemple des médicaments qui doivent être retournés en pharmacie, des piles ou ampoules qui doivent être déposées dans les lieux de collecte appropriés (déchetterie, bornes de certains commerces).

Pensez aussi à donner ou vendre les objets dont vous n'avez plus l'utilité. En effet, il peut s'agir du textile récupérable en point Relais présent sur la commune.

De même les déchets verts peuvent être valorisés individuellement plutôt qu'apportés en déchetterie. L'utilisation de déchets verts est très importante en jardinage ; le gazon ou les feuilles mortes peuvent servir de paillage aux pieds des plantes. Ainsi le compostage pourra être une alternative à la mise en déchetterie.

Il s'agit de gestes simples que nous pouvons tous appliquer en vue de la préservation de la planète. Nous comptons sur vous !

* **les étangs privés** : au XIXe siècle, 13 étangs existaient sur la commune. Aujourd'hui, 550 environ sont présents. Ces retenues d'eau, qui s'échauffent l'été, privent ruisseaux et rivières de l'alimentation nécessaire. Une réflexion sur cette situation devient indispensable.

* **la digue de Paugnac** sur la Malincourie, affluent de la Dronne entre Champs-Romain et Saint-Saud-Lacoussière, bloque l'écoulement du ruisseau tout en créant un colmatage des zones amont des ouvrages. Les travaux de restauration destinés à préserver la continuité écologique de la Haute-Dronne devront être effectués à l'automne. Des financements européens prendront en charge ces travaux.

* **la Biodiversité** représente toutes les espèces animales ou végétales vivant sur la planète, y compris l'Homme, responsable de la 6^e extinction massive du vivant par la dégradation des écosystèmes et par ses activités. Le fruit des recherches scientifiques, portant sur de nombreuses années, fait ressortir qu'en un demi-siècle l'Humanité a détruit une grande partie de la nature sur Terre. A ce jour, on estime qu'un million d'espèces sont menacées de disparition, rythme d'une rapidité incomparablement supérieure par rapport à celui connu des temps géologiques. En 40 ans, les populations animales de vertébrés ont chuté de 60% dans le monde, le taux de mortalité des pollinisateurs est passé de 5 à 30% en 20 ans, 40% du plancton qui nous fournit la moitié de l'oxygène que nous respirons a disparu des océans en 60 ans et 90% de l'activité biologique des sols a été détruite.

En 50 ans, l'Humanité a fait plus de dégâts qu'en 10 000 ans.

* **le moustique tigre (Aedes albopictus)** : comme nous le savons, c'est un vecteur de chikungunya, dengue et zika. Or l'ensemble de la Dordogne est classé comme zone de lutte contre les moustiques tigre. Un arrêté préfectoral du 18 avril 2019 fixe les modalités du plan anti-dissémination d'arboviroses par la mise en place d'une veille citoyenne permettant à toute personne ayant détecté un moustique tigre de le signaler www.signalement-moustique.fr. Par ailleurs, il est donc essentiel de supprimer les lieux de reproduction du moustique tigre (eaux stagnantes dans les gouttières insuffisamment entretenues, réservoirs d'eau pluviale non couverts, soucoupes de pots de fleurs dans les cimetières et chez les particuliers,...).

* **élagage - rappel** : afin d'assurer la sécurité des individus, des lignes électriques et téléphoniques, tout propriétaire de terrain est tenu d'élaguer ses arbres.

* **débroussaillage de parcelles – rappel** : la période estivale est la plus propice aux incendies de forêt et le développement d'un feu de forêt peut se solder, on le sait, par de véritables catastrophes tant écologiques que financières ou, pire encore, humaines. **La mise en œuvre du débroussaillage est rendue obligatoire pour votre protection et celle de vos biens.**

* **interdiction de faire brûler- rappel** : selon l'arrêté préfectoral n° 24 2017 04 05 001 du 5 avril 2017 pour la prévention des incendies de forêt, les autres usages du feu et les obligations de débroussaillage, **tout brûlage est interdit du 1er mars au 30 septembre.**

Cependant, du 1^{er} octobre au 28 février, le brûlage des déchets verts issus des travaux d'entretien est autorisé SEULEMENT si une déclaration en mairie a été déposée au moins 3 jours avant la date prévue, faute de quoi les contrevenants sont amendables.

* **heures de tonte** : il convient d'adapter la tonte de l'herbe à la vie en société. En effet, pour une bonne cohabitation avec ses voisins, il est préférable d'éviter de tondre à certaines heures. Ainsi l'article 20 de l'arrêté préfectoral n° 24-2016-06-02-005 portant réglementation des bruits de voisinage précise que les travaux momentanés de rénovations, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que **les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 ; les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ; le dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h.**

* **projet citoyen** ; cette année encore un groupe de jeunes adolescents viendra réaliser des actions citoyennes. Ils interviendront chaque matin de la semaine du 29 juillet au 2 août, encadrés par un éducateur. Une liste de petits travaux les attend déjà.

* **projet éolien** : nous entrons dans la phase de l'enquête publique dont la date pourrait nous être communiquée vers la fin du 2^e semestre 2019.

8.- L'AGRICULTURE

Le 6 mai dernier, une réunion s'est tenue au foyer rural avec le Groupement de défense sanitaire de Dordogne (GDS) et les éleveurs de la commune afin de présenter la situation départementale et régionale vis à vis de la tuberculose, les dispositifs réglementaires et plus précisément de l'arrêté préfectoral faune sauvage ainsi que les mesures de biosécurité destinés à limiter les risques. Propriétaires, éleveurs et pigéurs restent solidaires dans cette action.

9.- VOIRIE

Trois radars pédagogiques ont été installés sur les routes de Thiviers, Miallet et du grand étang.

Les travaux d'aménagement d'une **piste piétonne** partant du bourg pour rejoindre le grand étang débutera également cette année. Et la mise en sécurité des piétons à l'approche du plan d'eau fait aussi partie des projets.

En ce qui concerne les travaux de **réfection de la chaussée**, les routes suivantes sont prévues au calendrier : Grandcoing-Bourbon, la Pinalie de Montagnac, et la portion d'un kilomètre située sur la route de la Besse depuis la départementale D82, au niveau de la Chapelle-Verlaine jusqu'à la rencontre avec le chemin se dirigeant vers le Pimpidour, sans oublier bien sûr le **point à temps** en différents lieux de la commune, dont la portion route de la Maque-les Peychères.

Une piste forestière depuis le Grand Roc jusqu'à la route Mazeaudet-Grandcoing sera réalisée à l'automne. Ces travaux bénéficieront des financements européens.

compétence voirie : dans le cadre de la mutualisation, des travaux sont prévus en 2020 (réfection d'une autre partie de la VC1 et une portion de la route de la Bûcherie) ; une intervention de 110 000 € (55 000 € part communale ; 55 000 € part communauté de communes) est prévue à cet effet.

10.- BÂTIMENTS COMMUNAUX

- **foyer rural** : c'est avec satisfaction que les usagers du foyer voient la transformation de ce lieu de vie. Néanmoins, nous leur recommandons d'en prendre le plus grand soin afin de lui conserver le meilleur aspect le plus longtemps possible.

- **église** : la toiture de la chapelle abritant les fonds baptismaux va bénéficier de travaux de réfection, des infiltrations d'eau se manifestant lors des pluies.

- **cimetière** : une entreprise d'insertion se charge de l'entretien des allées plusieurs fois dans l'année.

11.- VIE ASSOCIATIVE

. **l'exposition photo** organisée par les cinq clubs photo du Périgord vert (d'Excideuil, Jumilhac, Nontron, Thiviers et Saint-Saud) a obtenu un réel succès autour d'un panel de 140 photos très diverses alliant originalité et art, permettant de découvrir en images des coins secrets du territoire ou encore jouant sur la surprise du visiteur face à l'œil averti du photographe.

. **Familles rurales** : les cours de langues dispensés aux Britanniques et aux Néerlandais ont pris bonne place parmi les activités hebdomadaires de la commune.

20 octobre : premier Troc' d'automne - 1^{er} décembre : marché de Noël.

. **marché de producteurs** : fixé au **26 juillet** (et non le 19 juillet comme annoncé précédemment).

12.- DIVERS

- **commémoration du 8 mai 1945** : c'est sous un ciel pluvieux que la cérémonie commémorative annuelle s'est déroulée, ce qui n'a pas découragé, loin de là, l'assistance plus nombreuse même que

d'autres fois. Cette année, d'ailleurs, le drapeau européen était porté par un Allemand : belle démonstration de rapprochement des peuples en ce XXI^e siècle où se donner la main est bien la plus belle preuve d'une évolution positive du genre humain.

- **le service militaire volontaire (SMV)** : le 3^e Régiment du Service militaire volontaire (rue Beauregard - BP 30522 - 17023 La Rochelle cedex - tél. 05 16 49 34 95 ou 05 16 49 34 46 - recrutement.smvlarochelle@gmail.com - www.le-smv.fr) informe que **la finalité de ce service est d'œuvrer à l'insertion du jeune dans le monde du travail, même s'il est sorti du système éducatif sans diplôme ni qualification.** Il recrute les jeunes, femmes et hommes, âgés de 18 à 25 ans, résidant en métropole peu ou pas diplômés. Cette formation est rémunérée.

- **la Grande Boucle du Parc Périgord-Limousin** : les six premières étapes se sont déjà déroulées. La première (Saint-Pierre-de-Frugie - Saint-Saud-Lacoussière) d'environ 29 km s'est terminée par l'inauguration de cet itinéraire de 200 km sous la halle de Saint-Saud le 5 mai.

- **la Flow Vélo** : c'est une véloroute reliant l'Île d'Aix à Thiviers. Elle invite à un voyage de près de 290 km tout en douceur au cœur de la Nouvelle Aquitaine. Sur le territoire du Périgord nontronnaise, elle traverse les communes de Javerlhac et la Chapelle Saint-Robert, Saint-Martin-le-Pin, Nontron, et Saint-Pardoux-la-Rivière. Ultérieurement, une bretelle rejoindra Saint-Saud.

- **deux expositions à découvrir en juillet** : au foyer rural, du 6 au 12 juillet « *Energie : quels choix pour demain* », et du 19 au 26 juillet « *les écogestes* ».

- **concerts organisés par l'association Georges Rocal durant l'été** (n'ayant pas pu être annoncés dans le bulletin de début d'année) :

. samedi 20 juillet à 20 h 30, Ophélie Martin donnera un récital en l'église de Saint-Saud. Elle sera accompagnée de Jo Willison ;

. mardi 13 août à 20 h 30, Anne Delage présentera le trio Swing Time composé de Léonard Zandstra (violon et chant), Robert Le Quitte (guitare) et William Boulestin (contrebasse, chant).

- **un conciliateur de justice à Nontron** : la Maison de l'Etat accueille depuis mi-mai 2019 une permanence du Conciliateur de Justice du Tribunal de Périgueux. Cette permanence se tiendra tous les deuxièmes mardis matin de chaque mois sur rendez-vous uniquement au 05 47 24 16 86. Voici, ci-après, les types de litiges traités par le conciliateur :

1/ Voisinage (nuisances) : nuisances sonores, odeurs, fumées, animaux, incivilités....

2/ Voisinage (immobilier) : plantations, limites de propriété, servitude, droit de passage, écoulement des eaux....

3/ Différend entre personnes : créances, conflits familiaux....

4/ Baux d'habitation : loyer et charges, restitution de dépôt de garantie, autres litiges liés au bail....

5/ Copropriété : litiges liés à la copropriété.

6/ Consommation : surendettement, construction, travaux, services, commerces de proximité, banques, crédits, assurances, services nationaux (téléphonie, internet, énergie) e-commerce, vente entre particuliers.

7/ Droit rural : tout litige relevant du tribunal paritaire des baux ruraux.

8/ Litiges commerciaux : litiges entre professionnels pouvant relever du tribunal de commerce.

9/ Litiges en matière prud'homale : situations conflictuelles de la vie quotidienne des entreprises et de leurs salariés, litiges entre particuliers employeurs (emplois à domicile), application du contrat de travail, pénalisation financière d'un salarié responsable d'une erreur technique, litige sur des frais de déplacement, licenciement, etc.

- **l'adressage des hameaux** : afin de faciliter l'accès des secours, les livraisons, la mise en place de la fibre, la localisation GPS, le conseil municipal a décidé de mettre en place l'adressage dans toute la commune, le bourg étant déjà fait. Cela consiste à donner un nom à chacune de nos routes et à attribuer un numéro à chaque maison. Le travail de la commission voirie a été validé par le conseil municipal, par l'ATD (Agence Technique Départementale) et la sous-préfecture. Le numéro attribué à chaque habitation est déterminé par la distance en mètres de la dite maison par rapport au début de la route (numérotation métrique). L'installation des panneaux et numéros devrait être effective avant la fin de l'année 2019.

Chacun est invité à participer à une réunion d'information sur l'adressage le 17 juillet à 20 h 30 au foyer rural de Saint-Saud.

- **citoyens vigilants** : dans chaque hameau a été désignée une personne dont la charge de veilleur est de signaler à la gendarmerie toute anomalie ou événement suspect.

- **devenez veilleur d'étoiles** ! Dans le cadre de son engagement dans le projet de labellisation RICE "Réserve Internationale de Ciel Etoilé", le Parc recherche des volontaires afin de mesurer la qualité du ciel la nuit. La démarche est simple et accessible, il faut principalement réaliser des mesures la nuit. Une réunion de lancement aura lieu en juillet 2019. Vous aimez regarder les étoiles ? Faites-vous connaître auprès du Parc par mail : f.labrousse@pnrpl.com ou par téléphone : 05 53 55 36 00.

- **ouvrage sur la Dronne** : sortie en octobre 2019, réalisation du Parc en partenariat avec les éditions Sud-Ouest. Cette publication, illustrée de photos couleur comporte de nombreux témoignages de riverains de notre Dronne labellisée *Rivière sauvage*.

prochain numéro en juin 2020